



Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Culture & Tourisme.- Subsidés de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 82.450,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, 77210/43501 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 82.450,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 5.000,00 EUR à la fondation d'utilité public "Fondation Maurice Béjart" pour le fonctionnement 2024 ;
- 2.000,00 EUR à l'asbl "Association belge des Athées" pour le fonctionnement 2024 ;

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 1.100,00 EUR à l'asbl "Lundi d'Orgue" pour le fonctionnement 2024 ;
- 850,00 EUR à l'asbl "Ordre du Faro" pour le fonctionnement 2024 ;
- 2.500,00 EUR à l'asbl "Feed The Culture" pour le fonctionnement 2024 ;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 5.000,00 EUR à la fondation d'utilité public "Fondation Maurice Béjart" pour le fonctionnement 2024 ;
- 5.000,00 EUR à l'asbl "Zoart" pour le fonctionnement 2024 ;
- 5.500,00 EUR à l'asbl "Contredanse" pour le fonctionnement 2024 ;
- 1.000,00 EUR à l'asbl "Organum Novum" pour le fonctionnement 2024 ;
- 1.500,00 EUR à l'asbl "Cercle d'Histoire de Bruxelles" pour le fonctionnement 2024 ;
- 3.000,00 EUR à l'asbl "E²" pour le fonctionnement 2024 ;

* à l'article 77210/43501 du budget ordinaire 2024 :

- 50.000,00 EUR à l'établissement public Théâtre Royal de la Monnaie pour le fonctionnement 2024.

Annexes :

